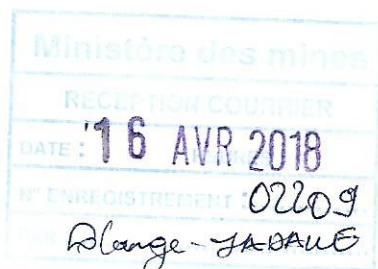


AIR

COMITE DE GESTION

N/Réf : 069/CGP/2018

Kinshasa, le 16 avril 2018



Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général des Mines
- Monsieur le Coordonnateur National de la CIRGL en RDC ;
- Monsieur le Directeur-Chef de Service des Mines
(Tous) à KINSHASA/GOMBE
- Monsieur le Ministre Provincial en charge des Mines du Maniema
à KINDU
- Monsieur le Ministre Provincial en charge des Mines du Nord-Kivu
à GOMA
- Monsieur le Ministre Provincial en charge des Mines du Sud-Kivu
à BUKAVU
- Monsieur le Chef de Division Provinciale des Mines et Géologie du Maniema
à KINDU
- Monsieur le Chef de Division Provinciale des Mines et Géologie du Nord-Kivu
à GOMA
- Monsieur le Chef de Division Provinciale des Mines et Géologie du Sud-Kivu
à BUKAVU

**A Son Excellence Monsieur le Ministre
des Mines
à KINSHASA/GOMBE**

Objet : Transmission rapport annuel
de l'exercice 2017 sur la mise
en œuvre du devoir de diligence raisonnable

Excellence Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre en annexe à la présente, le rapport annuel pour l'exercice 2017 sur la mise en œuvre, par notre société, des exigences du

Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence raisonnable pour des chaînes d'approvisionnement en minerais provenant des zones de conflit à haut risque.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Veillez agréer, **Excellence Monsieur le Ministre**, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Comité de Gestion,

Lazare KANSILEMBO NGUMBI

Mandataire Chargé des Questions Financières

